



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	10	0

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 18 novembre 2011

**OBJET : 08-1 - AMENAGEMENT
D'UN JARDIN DES SENTEURS -
VILLA EILENROC - CONVENTION BI
PARTITE - CENTRE DE FORMATION
DES APPRENTIS D'ANTIBES ET VILLE
D'ANTIBES - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Le vendredi 18 novembre 2011 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/11/2011, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Ministre chargé des Affaires européennes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jean-Pierre GONZALEZ, M. Eric PAUGET, M. Georges ROUX, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Suzanne TROTOBAS, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Serge AMAR, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. André PADOVANI, Mme Edith LHEUREUX, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Jacques BAYLE, Mme Martine SAVALLI, Mme Carine CURTET, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Agnès GAILLOT, Mme Khéra BADAOU, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

2417/11

Procurations

Mme Anne-Marie DUMONT à M. André-Luc SEITHER
M. Alain BIGNONNEAU à Mme Yvette MEUNIER
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD
M. Michel GASTALDI à M. Serge AMAR
M. Jacques BARBERIS à Mme Marguerite BLAZY
M. Yves DAHAN à Mme Simone TORRES FORET DODELIN
Mme Marina LONVIS à Mme Martine SAVALLI
M. Jonathan GENSBURGER à M. Matthieu GILLI
Mlle Pierrette RAVEL à M. Gérard MOLINE
M. Gilles DUJARDIN à Mme Edwige VERCNOCKE

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le 25/11/11
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le

29 NOV. 2011
Pour le Maire,
Par délégation du Maire,
Ministre chargé des Affaires européennes,
L'attaché principal,

Anthony CLAVERIE

Absents :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BADAOU, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) : COMMISSION SANTE - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN

Afin de renforcer la coopération internationale, dans son domaine de compétence, l'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole d'Antibes (EPLEFPA - Pôle Vert D'Azur) a rejoint plusieurs partenaires italiens et français pour un projet commun autour des plantes aromatiques : le projet **Aroma**.

Afin de disposer d'un support pédagogique in situ, l'EPLEFPA a sollicité la Ville d'Antibes pour mettre en place un jardin regroupant la plupart des espèces visées par le projet. Un « jardin des senteurs » a ainsi été réalisé à proximité de la roseraie dans le parc de la Villa Eilenroc.

En outre, ce projet s'intègre parfaitement dans le cadre du parcours découverte qui sera proposé au public.

L'extension de ce jardin sera réalisée par le Centre de Formation Agricole d'Antibes et la Ville d'Antibes par le biais d'une convention, objet de ce rapport.

La partie supplémentaire, d'une surface de 75 m² sera réalisée sous forme de « chantier-école », durant l'année scolaire 2011-2012, sous le contrôle technique de la Ville d'Antibes ; la première opération ayant été réalisée avec le C.F.A. durant l'année scolaire 2010-2011.

Les fournitures nécessaires à la réalisation de ce jardin seront financées par la Ville d'Antibes et l'entretien, un tiers ETP, sera à la charge de la Ville dès réception des travaux.

OUI CET EXPOSE

APRES EN AVOIR DELIBERE

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention bi partite définissant les modalités d'exécution entre la Mairie d'Antibes et le Centre de Formation d'Apprentis d'Antibes, des travaux du projet d'aménagement paysager du jardin des senteurs sis Villa Eilenroc – Avenue Beaumont - 06600 Antibes;

- **AFFECTE** les crédits de fonctionnement nécessaires au chapitre 011-261-823-60628-261 dans le cadre de la conception du jardin des senteurs s'élevant à 3 000 € par an.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire d'Antibes,
Ministre chargé des Affaires européennes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : DCM N.08-1 - AMENAGEMENT D'UN JARDIN DES SENTEURS - VILLA EILENROC - CONVENTION BI PARTITE - CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS D'ANTIBES ET VILLE D'ANTIBES - AUTORISATION DE SIGNATURE - - - -

Date de transmission de l'acte : 29/11/2011

Date de réception de l'accusé de réception : 29/11/2011

Numéro de l'acte : DCM2417-11 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20111118-DCM2417-11-DE

Date de décision : 18/11/2011

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes